

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES CARTES CADEAUX CARREFOUR RESERVEES AUX CLIENTS PROFESSIONNELS ET COMITES D'ENTREPRISE

Les présentes conditions générales de vente régissent l'ensemble des relations commerciales entre CARREFOUR Hypermarchés ci-après dénommée « Carrefour », Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 euros, Dont le siège social est à ZAE St Guénault -1 rue Jean MERMOZ - 91002 Evry Cedex, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry, sous le numéro 451 321 335 et le Client ci-après dénommé « l'Acheteur », Carrefour et le Client pourront être dénommés collectivement les « Parties » ou individuellement la « Partie » selon le cas.

Préalablement à toute transaction, l'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions générales de vente et déclare expressément les accepter sans réserve. Sauf accord écrit au préalable entre Carrefour et l'Acheteur, les présentes Conditions générales de vente ne sauraient être modifiées ou complétées par des stipulations contraires ou supplémentaires pouvant figurer dans les documents de l'Acheteur. Dans le cas où les conditions particulières d'une commande viendraient à déroger à l'une des stipulations ci-après, toutes les autres stipulations n'en resteraient pas moins valables.

A / COMMANDE DE CARTES CADEAUX CARREFOUR

1 - Toute commande de l'acheteur peut être passée dans un des magasins à enseigne Carrefour ou Carrefour Market en France, hors DOM-TOM ou par écrit à Carrefour Services Entreprises & Collectivités.

2 - La fabrication et la personnalisation des Cartes Cadeaux sont gratuites. Elles se font selon les seules indications de l'Acheteur, qui précise sous sa responsabilité :

- La quantité de cartes par valeur,
- La valeur faciale : comprise entre 8€ et 250€ pour toutes les Cartes Cadeaux Carrefour. • La date limite de validité (de 1 mois à 1 an maximum). Lorsque celle-ci n'est pas renseignée, elle sera déterminée par Carrefour par défaut et sera d'1 an à compter de la date de commande.
- Texte de personnalisation (45 caractères maximum)
- L'événement lié à la commande
- Les rayons d'utilisation des Cartes Cadeaux Carrefour en magasin : choix entre un libellé générique et un libellé spécifique en lien avec l'événement fêté (exception faite pour les cartes cadeaux « Envie de sorties ! » valables sur tous les rayons culture et chez Carrefour Spectacles et les cartes cadeaux « Bon Voyage ! » valables uniquement dans les agences Carrefour Voyages). (cf. CGV sur le Bon de commande).

Les éléments de personnalisation de la Carte Cadeau sont inscrits au verso de la carte.

3 - Les frais d'envoi sont facturés à l'Acheteur en cas de livraison à son adresse, si ce dernier l'a stipulé sur son bon de commande. A défaut le retrait de la commande devra être fait par l'Acheteur auprès du magasin Carrefour qui a procédé à son enregistrement. Il est précisé ici que le retrait ainsi effectué auprès du magasin ayant enregistré la commande n'engendrera aucun de frais de livraison à l'Acheteur.

4 - **Les Cartes Cadeaux Carrefour « Faites-vous plaisir ! », « Joyeux Noël ! », « Bonne Rentrée ! », « Carte Cadeau », « Félicitations ! », « Bonne Fête des Mères ! », « Bonne Fête des Pères ! », et « Heureux Evénement ! »** sont utilisables dans tous les magasins à enseigne Carrefour ou Carrefour Market en France, hors DOM-TOM (hors achat de carburant), et ce jusqu'à leur date de fin de validité.

- **Les Cartes Cadeaux Carrefour « Spectacles »** sont utilisables dans tous les magasins à enseigne Carrefour ou Carrefour Market en France, hors DOM TOM, exclusivement sur les rayons suivants : Livres, DVD et Blu-ray, CD, Logiciels, Consoles et Jeux Vidéo et chez Carrefour Spectacles.

- **Les Cartes Cadeaux Carrefour « Voyages »** sont utilisables uniquement dans tous les points de vente Carrefour Voyages, en France, hors DOM-TOM, ou auprès du service de vente par correspondance de Carrefour Voyages.

5 - Les Cartes Cadeaux Carrefour ne peuvent être cédées à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, ou un rendu d'argent par Carrefour même partiel à l'Acheteur ou au bénéficiaire de la Carte Cadeau Carrefour. Elles sont utilisables en une ou plusieurs fois lors d'un ou plusieurs passage(s) en caisse, jusqu'à épuisement du solde de la carte. En cas d'achats dont le montant est supérieur à la valeur ou au solde de la Carte Cadeau Carrefour, l'Acheteur ou le Bénéficiaire devra payer à Carrefour le complément par tout autre mode de paiement à sa disposition (par exemple, chèques, espèces, cartes bancaires etc.).

6 - L'Acheteur aura l'obligation d'informer tout bénéficiaire d'une Carte Cadeau Carrefour de sa date limite de validité et du refus qui lui sera donc opposé par Carrefour en cas

d'utilisation postérieure à cette date limite de validité.

7 - L'Acheteur s'engage à respecter la réglementation en vigueur qui lui est opposable au titre de l'utilisation qu'il ferait des Cartes Cadeaux acquises auprès de Carrefour et exonère Carrefour de toute responsabilité pouvant découler de son non-respect de l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes ou de la réglementation en vigueur.

B / FACTURATION ET REGLEMENT

1 - Les commandes de Cartes Cadeaux sont payables :

- À la commande pour une livraison chez l'acheteur
- À la commande ou au retrait de la commande dans le magasin carrefour ayant procédé à l'enregistrement de la commande. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

- Les commandes de cartes Cadeaux passées :

- Par un magasin sont payables par chèque, espèces (montant limité) ou par virement (à confirmer par le magasin)
- Par Carrefour "Service Entreprises et Collectivités" sont payables par chèque ou par virement.

2 - Un bon de livraison est joint avec les Cartes Cadeaux Carrefour commandées. La facture est disponible sur le compte client de l'Acheteur dont l'accès se fait via le site internet de gestion des commandes de Carrefour Entreprises & Collectivités. Si l'Acheteur est dans l'impossibilité d'accéder à son compte client, une demande pourra être faite à Carrefour "Service Entreprises & Collectivités" pour l'envoi de cette facture par courrier. Toute contestation sur la valorisation d'une facture doit être effectuée par écrit à Carrefour "Service Entreprises & Collectivités" dans les 30 jours qui suivent son établissement. Tout retard de paiement entraîne la suspension des livraisons jusqu'au paiement complet et, après mise en demeure restée infructueuse pendant plus de 8 jours, l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur lors de l'échéance de même que le paiement d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40€.

3 - Les Cartes Cadeaux Carrefour sont activées à la demande de l'Acheteur, soit par ses propres moyens (via l'accès au site internet), soit par un tiers (magasin ou Carrefour "Service Entreprises & Collectivités") qu'il aura choisi. Les Cartes Cadeaux Carrefour ne pourront être acceptées en caisse avant leur activation. L'activation des Cartes ne modifie en rien la date de fin de validité mentionnée sur le verso de la Carte Cadeau, Carrefour et indiquée sur le bon de commande.

C / CONDITIONS DE VENTE

1 - Dans le respect d'un délai de 3 mois maximum après la date de fin de validité, les Cartes Cadeaux Carrefour non-utilisées peuvent être, soit :

- prolongées : en cas de dépassement de la date de fin de validité, la prolongation de la Carte peut être demandée par l'Acheteur ou le bénéficiaire par courrier ou auprès de la Hotline téléphonique Carrefour, dans un délai maximum de 3 mois après le dépassement. L'acheteur ou le bénéficiaire doit conserver sa Carte Cadeau Carrefour périmée pour l'utiliser après avoir fait sa demande, la date de fin de validité étant directement prolongée sur le compte associé à la carte. Le report de la date ne peut excéder les 3 mois supplémentaires suivants la date de fin de validité initiale.

- remboursées : les Cartes «Cadeaux Carrefour» sont à envoyer par l'Acheteur par courrier recommandé avec accusé de réception à Carrefour "Service Entreprises & Collectivités" accompagnées d'une lettre établie par ses soins demandant le remboursement de celles-ci. Aucune carte partiellement utilisée ne peut être remboursée. Un coût de traitement et de mise en remboursement de **5% Hors Taxes des valeurs faciales retournées** sera déduit du montant remboursé par chèque à l'acheteur qui renvoie les cartes cadeaux pour remboursement.

Aucune demande de remboursement par chèque ou par avoir ne sera prise en considération, de même que toute demande de prolongation, si elle est effectuée plus de 3 mois après la date de fin de validité.

2 - En cas de perte ou de vol d'une Carte Cadeau Carrefour, l'Acheteur a la possibilité de la mettre en opposition exclusivement au moyen d'une lettre adressée par **recommandé avec accusé de réception** à « Carrefour Service Entreprises & Collectivités », en précisant impérativement le numéro de la carte. Les Cartes Cadeaux Carrefour déclarées volées ou perdues, sous réserve qu'elles n'aient pas été utilisées dans leur intégralité et

que le solde de celles-ci soit supérieur ou égal à 3 euros, pourront donner lieu à un échange. Toutefois, pour être prise en compte la déclaration de vol ou de perte devra avoir été effectuée par l'Acheteur auprès de Carrefour avant la date de fin de période de validité figurant sur la Carte volée ou perdue. L'échange est effectué uniquement par « Carrefour Service Entreprises & Collectivités ». Un coût de traitement de l'échange et de mise en opposition de 5% Hors Taxes de la valeur faciale retournée de la carte déclarée volée ou perdue sera déduit directement de son montant.

Le solde de la carte Cadeau Carrefour échangée sera fonction du solde restant sur cette même Carte Cadeau Carrefour lors de sa mise en opposition (hors déduction des 5% de coût de traitement).

3 - Tout courrier concernant les Cartes Cadeaux Carrefour (remboursement, échange pour perte ou vol, contestation de facture etc...) doit être adressé à :

CARREFOUR SERVICE ENTREPRISES & COLLECTIVITES
1, rue Jean Mermoz - BP 70075 ZAE St-Guénault -
COURCOURONNES
91002 EVRY CEDEX

Tél. : 01 60 91 25 35 Fax : 01 60 78 75 97

D / COMMUNICATION - DROIT DES MARQUES

L'Acheteur s'engage dans le cadre des présentes conditions générales de vente et d'utilisation des Cartes Cadeaux Carrefour à s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement à l'image ainsi qu'aux droits de propriété intellectuelle (et, en particulier, aux droits des marques, logos ou noms de domaine) de CARREFOUR. Toutes opérations de communication de quelque nature que ce soit que l'Acheteur souhaiterait réaliser (opérations marketing, annonces de presse ou communications sur Internet etc) et qui mettrait en avant les Cartes Cadeaux Carrefour ou serait relative à tous droits de propriété intellectuelle (et, en particulier, aux droits des marques, logos ou noms de domaine) appartenant à CARREFOUR, ne pourront être effectuées qu'après l'acceptation préalable et écrite de CARREFOUR.

L'autorisation qui pourrait être ainsi donnée à l'Acheteur par CARREFOUR d'utiliser sa marque et/ou, logo etc dans ses supports commerciaux ne saurait signifier la reconnaissance d'un quelconque droit pour l'Acheteur de disposer à quelque titre que ce soit de ladite marque et/ou logo etc.

De ce fait, CARREFOUR se réserve le droit de faire cesser toute commercialisation des Cartes Cadeau Carrefour par l'Acheteur ainsi que toute opération de communication réalisée par ses soins qui pourrait porter atteinte directement ou indirectement à son image et/ou tous droits de propriété intellectuelle lui appartenant.

E / LOI APPLICABLE - CONTESTATIONS

Les présentes Conditions Générales de Vente sont valables à compter du 1^{er} Septembre 2012 et traduisent l'ensemble des engagements pris entre Carrefour et le Client (l'Acheteur). Elles annulent et remplacent toutes les stipulations ou accords écrits ou verbaux antérieurs à leur signature.

Avant toute action contentieuse, les Parties chercheront, de bonne foi, à régler à l'amiable leurs différends relatifs à la validité, l'exécution et à l'interprétation des présentes conditions générales de vente. Les Parties devront se réunir afin de confronter leurs points de vue et effectuer toutes constatations utiles pour leur permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose.

Les Parties s'efforceront de trouver un accord amiable dans un délai de 30 jours à compter de la notification par l'une d'elle de la nécessité d'un accord amiable, par lettre recommandée avec avis de réception.

A défaut d'accord amiable, les Parties conviennent de soumettre leur différend sous l'égide du Centre de Médiation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Les Parties organiseront la médiation selon le règlement de médiation en vigueur. Les Parties s'engagent à partager à parts égales les frais de ladite médiation, tout en conservant à leur charge les frais et honoraires de leurs avocats respectifs.

Les Parties entendent conférer à cette procédure, prévue aux deux alinéas ci-dessus, une pleine force contractuelle. De commune volonté des Parties, l'action en justice engagée par l'une d'elles en inobservation de cette procédure sera irrecevable.

En cas d'échec de la médiation, tout différend né des présentes conditions générales de vente sera soumis aux tribunaux français.

Conditions valables au 01/01/2014.